COMPTE-RENDU

Pays de la Loire – Instance de proximité

MARDI 21 JANVIER 2025

Vos représentants de proximité
Pour la CGT Sandrine GADET, Éléonore DUPLAY et Yann LEDOS
Pour FO Maryse Lamy et Pierre-Érik Cally

Pour la direction
Vincent LE FALHER, Guénolé SEILER, Muriel BLANCHARD et Stéphane DI STASO

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉGIONALE

1/ Rapprochement France Bleu / France 3
En janvier, France Bleu est passé officiellement sous la marque ICI. Des rapprochements ont été annoncé dans la presse. Qu'en est-il en région Pays de la Loire ?

► Pour les deux entreprises, il ne s'agit pour l'instant que de l'installation de la marque ICI, accompagné d'une campagne de communication commune. Pour l'antenne Pays de la Loire, on reste sur les mêmes logiques. La matinale ICI, et des projets communs quand ça se justifie, soit au niveau communication soit au niveau éditorial, soit sur le plan immobilier.
Les boucles de la Mayenne au mois de mai sont pour l'instant le seul événement avec un projet éditorial commun. Au mois de juin, pour Débord de Loire, on part sur une communication commune mais des couvertures éditoriales différentes, comme c'était le cas lors de la dernière édition.
Le directeur et la directrice de la communication ont rencontré le directeur de France Bleu Loire Océan (Oups... ICI Loire Océan) Les directeurs de France Bleu Maine et France Bleu Mayenne (pardon... ICI Maine et ICI Mayenne) ont été invités à la présentation des vœux de la direction à la station du Mans le 13 janvier dernier. Aucun rapprochement éditorial n'est prévu à ce jour, selon V. Le Falher, ni même au niveau de la gouvernance des deux entités.

VIE DE L'ANTENNE ET DE LA RÉDACTION

1/ Arrivée du Vendée Globe
Le jour de l'arrivée de Charlie Dalin, les équipes travaillant à Nantes ont découvert un certain nombre d'informations au fil de la matinée et dans l'urgence, alors qu'elles auraient pu être partagées en amont : sujets à rapatrier d'autres antennes, éléments à récupérer sans précision de leur origine, demandes d'IV3 transmises au rédacteur en chef mais pas à l'édition.... dont une partie aurait pu être diffusées dans un document ou un pré conducteur. De même, la planification des équipes travaillant aux Sables d'Olonne a été très tardive. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une réunion, un document, ou un pré-conducteur largement partagé ?

► il y a eu un briefing le plus tard possible, selon le directeur régional, c'est-à-dire le lundi 13 janvier (veille de l'arrivée), pour être le plus au fait des dernières informations. Un premier document a été envoyé par le chargé de production une semaine avant la prise d'antenne. Le scénario récapitulatif a été envoyé par le D.R. la veille de la diffusion. Pour G. Seiler, *" on avait planifié assez large sur les incertitudes de cette semaine-là pour anticiper au mieux."* Les élu.e.s constatent que plusieurs personnes n'ont pas été sollicitées ou prévenues de leur participation ou de leur non-participation, ce qui génère de la démotivation. Le rédacteur en chef reconnaît qu'il y a peut-être eu des personnes qui ont été oubliées dans les mails, mais un certain nombre de personnes ayant candidaté pour participer ont été prévenues par mail. Les élus soulignent que plusieurs personnes n'ayant pas reçu de réponse ont eu le sentiment d'être des salariés de *"seconde zone"* (propos réellement entendus).

Pour V. Le Falher, *" la copie rendue a été très propre "* au regard du nombre d'incertitudes techniques et éditoriales inhérentes avec ce genre d'événements. Ces prises d'antenne ont été très suivies, selon la direction, qui a reçu les félicitations d'Erik Berg et du directeur des sports de France Télévisions.
Le rédacteur en chef invite les personnes qui se sont senties écartées ou qui n'ont pas eu de retour à venir en discuter avec lui car *" il n'y a pas de salariés de seconde zone".*

2/ Montage vacances scolaires
Pendant la 2ème semaine des vacances scolaires, des montages hors actualité (décryptages, desks Vendée Globe...) ont été planifiés alors que les effectifs de monteur étaient en période de basse activité. Pourquoi des monteurs supplémentaires n'ont-ils pas été planifiés pour ces tâches spécifiques ?

► Selon G. Seiler, il n'y a pas eu d'alerte de la part des monteurs auprès du chef de centre. Cela n'a pas mis en péril les montages liés au Vendée Globe ou à l'antenne, selon la direction. Les élu.e.s soulignent tout de même la pression supplémentaire que ce genre de situation rajoute sur les épaules des monteurs et monteuses. Par ailleurs, lorsqu'il y a des tensions au montage, il faut que les monteurs et monteuses le signalent au cadre de régie, qui doit faire remonter l'alerte auprès du chef de centre. Lequel a mis en place un rapport quotidien, qui est établi par les cadres de régie. C'est nouveau !

3/ Planification journaliste web
Les jours où la journaliste chargée de l'émission en langue des signes viralise ses contenus, elle apparaît au planning comme étant d'Internet. Or, ces jours-là, elle n'écrit pas d'articles pour le site internet, dont l'effectif pour la journée s'en trouve donc réduit de moitié. Est-il possible de lever cette confusion sur l'intitulé des plannings et de maintenir deux journalistes quotidiennement affectés à l'écriture des articles ?

► Le rédacteur en chef convient que c'est préférable de planifier les bonnes tâches aux bonnes personnes pour ne pas entretenir de confusions. V. Le Falher indique vouloir monter en puissance sur le web et que des efforts sont portés sur le contenu numérique. Il ne s'agit donc pas de masquer une pénurie de moyens au sein du service internet.

4/ Politique éditoriale du web
Certains reportages diffusés sur les réseaux sociaux sont parfois tronqués sans en avertir leurs auteurs. D'autres articles reprennent quasi intégralement le commentaire du journaliste sans le créditer, sur le site de France 3 ou celui d'ICI. Les journalistes concernés se sentent dépossédés de leur travail. Une politique éditoriale claire sur les droits et les devoirs de chacun peut-elle être mise en place ?

► Pour le coordinateur numérique, il faut adapter les reportages au format des réseaux sociaux. Pour lui, ceux qui ne veulent pas que leurs reportages soient remaniés se manifestent auprès de l'édition numérique afin qu'une attention y soit portée. Les élu.e.s demandent qu'un workflow soit déterminé pour que le sens éditorial des sujets ne soit pas altéré. La direction acquiesce mais ne souhaite pas que cela se transforme en usine à gaz. Des ateliers numériques, animés par le coordinateur, vont être mis en place (dont, le premier, deux jours après cette réunion) où les salariés pourront faire part de leurs interrogations, selon le directeur régional.
Par ailleurs, lors de la commission de déontologie du 15 janvier, il a été communiqué que 6 locales, dont celle du Mans, auraient donné leur accord pour la citation des auteurs des reportages.
Au Mans, la demande a été faite aux journalistes par le rédacteur en chef à postériori, le 20 janvier. De plus, le workflow n'a pas été expliqué, notamment la reprise texte du reportage avec un complément rédactionnel.
Les journalistes du Mans ont eu le sentiment qu'on ne les avait pas assez informés sur les tenants et les aboutissants.
S'il y a besoin de clarification, la direction peut répondre aux questions. Une direction qui précise qu'un certain nombre de journalistes sur le réseau apprécie de voir leur travail encore plus visible grâce à de nouvelles expositions.

5/ Enquêtes de région
Le thème du prochain Enquête de région vient de sortir : la Libération. Des sujets sur ce thème avaient été réalisés l'an passé. Ils seraient justement repris pour faire l'économie d'équipes dixit un rédacteur en chef adjoint car « on n'a pas de moyen et pas le temps »*. Cette émission pose de réelles questions. S'agit-il là d'économies liées au budget 2025 en baisse ?*

► Le thème, c'est la fin de la guerre dans la région des Pays de la Loire, selon G. Seiler. Des sujets de l'été dernier vont être repris pour alimenter cette émission, mais il ne s'agit pas, selon le rédacteur en chef, de faire des économies. " Il serait dommage de se priver de très bons reportages qui ont déjà été réalisés, s'ils peuvent s'insérer dans le programme." Des sujets seront réalisés spécifiquement pour cette EDR. En avril, en revanche, un EDR complet sera rediffusé, comme le plan de charge de l'antenne PDL le prévoit, pendant la période des vacances scolaires.

TECHNIQUE & IMG

1/ Antenne parabolique
En dix ans, notre station a compté, au moins, huit personnes touchées par un cancer ou opérées pour des tumeurs. Toutes ces personnes travaillaient au deuxième étage du bâtiment, à proximité de l'antenne parabolique qui surplombe le toit. Une expertise des émissions et de leurs conséquences sur la santé des travailleurs peut-elle être effectuée ? Des données existent-elles concernant cette installation ?

► Le responsable IMG explique qu'une analyse peut être menée, en lien avec le central, sur les ondes émises et le degré de protection des salariés. Selon le responsable IMG, il y a eu des études sur les paraboles portatives qui prouvent qu'il y a des risques à être à proximité d'une parabole en période d'émission. Mais la parabole fixe se trouve posée sur une chape de béton qui normalement bloque les ondes.
On peut faire une analyse ondes stationnaires pour vérifier si en vieillissant, cette parabole rayonne différemment.
La grande parabole effectue principalement de la réception et émet très peu, essentiellement sur les grosses opérations telles que le Vendée Globe. La réception n'émet pas d'ondes. Le responsable IMG va retrouver et analyser les archives du bureau de contrôle qui est venu lors de l'installation, il y a plusieurs dizaines d'années.
En tout cas, le bâtiment ne contient pas d'amiante. Le responsable IMG regarde méthodiquement les pistes qui pourraient provoquer un risque de cancer. Bornes wifi, transformateur EDF... Quand il aura des éléments sur la parabole, il les communiquera aux élus.

2/ Caméras de surveillance des bureaux excentrés (BEX)
La direction s'était engagée, lors de la précédente instance, à détailler les modalités de déploiement de l'ensemble des nouveaux processus de caméra de surveillance et d'ouverture des bureaux à distance. Qu'en est-il ?

► Ces caméras ont été installés. Le cadrage de certaines d'entre elles ont pu être visualisé par une élue.

3/ Annuaire interne
Une liste des numéros de téléphones utiles (raccourcis) peut-elle être affichée dans toutes les salles de montage (y compris au Mans) ?

► Le chef de centre renvoie à l'annuaire interne et indique qu'il n'a personne à disposition pour effectuer ce travail. Le directeur régional, lui, veut bien se charger de répertorier les numéros essentiels et de les transmettre pour faire réaliser ce document, qui consignera les raccourcis pour joindre le hub, la palette, les cadres de régie, le nodal, le mixage. Le mémo pourrait aussi être affiché dans les voitures.

4/ Nettoyage portail extérieur + sécurisation
Est-il possible de nettoyer le portail extérieur du BRI qui est couvert de mousse ? Où en sont les travaux de sécurisation du site de Nantes ?

► Un rafraîchissement aura lieu au printemps. Pour la sécurisation, des devis sont partis à Paris pour validation. Côté cafétéria, une grille devrait être posée mais pose des problèmes d'évacuation (ouvrant du mauvais côté). Un maître d'œuvre va être mandaté par Paris pour s'occuper du rehaussement de la grille d'entrée du site, pour des travaux prévus cet été.

5/ Ménage dans les BEX
Depuis que le prestataire de ménage a changé, le ménage est fait quotidiennement dans les BEX, ce qui paraît excessif aux salariés concernés. De plus, les horaires de ménage gênent les équipes, il est difficile de se concentrer sur un coup de fil, un commentaire ou un dérushage avec l'aspirateur à 14h30. Est-il possible d'ajuster les vacations ainsi que les horaires ?

► Le responsable des IMG va voir si certaines vacations peuvent être décalées dans la journée pour ne pas déranger les salariés.
L'accord cadre a été passé au niveau national à la demande du CSE réseau pour la fréquence de passage, notamment pour les sanitaires, qui nécessitent un nettoyage quotidien, du lundi au vendredi. Pour les horaires de travail, la charte de FTV prévoit un passage aux heures ouvrées pour une relation sociale avec les salariés. Si le responsable IMG est prévenu qu'il y aura une absence d'une semaine dans un BIP, il peut suspendre la prestation.

6/ Déménagement du bureau de La Roche-sur-Yon
Le bail s'arrête le 14 décembre 2025 avec une demande de non-renouvellement à formuler six mois avant. Il y a des infiltrations importantes au niveau des fenêtres qui engendrent des odeurs. Le responsable IMG a visité quatre locaux, et en a retenu deux, dont un qui a été visité et validé par l'équipe du BIP.
La superficie est équivalente pour y installer un rédacteur, un JRI, un journaliste polyvalent (éventuellement), voire accueillir France Bleu. Le local visité par l'équipe du BIP sera livré avant l'été, se trouve un peu plus loin de la gare (1,6km) mais il est desservi par un arrêt de bus sur une ligne directe.
Le promoteur propose de faire l'aménagement selon nos besoins. Le loyer est équivalent au loyer actuel.
Les RP ont pu consulter le dossier et valident la proposition qui sera formulée lors du prochain CSE réseau.
Pour Laval, France Bleu reste sur son calendrier pour des études en 2025 travaux en 2026 et une livraison en janvier 2027.
L'équipe de Laval, à sa demande, sera conviée à une visite de l'emplacement envisagé pour cet emménagement.

7/ Démontage du chapiteau
Les bâtiments modulaires seront démontés deux jours après l'instance, le chapiteau la semaine suivante, et le car sera vendu pour un euro symbolique pour destruction.
Le jeudi 30, le parking sera condamné. Il ne faudra pas venir en voiture car des semi-remorques vont circuler toute la journée.

PLANIFICATION

1/ Planification CODIR
Les membres du Codir actuellement en détachement (responsable d'antenne et responsable ressources humaines) n'apparaissent pas au planning. Cela peut-il être corrigé pour que les salariés puissent les joindre sur leur temps de travail ?

► La planification est faite dans les entités respectives des salariés en détachement. Une planification peut être affichée sur site pour indiquer les jours de présence à Nantes. La direction est d'accord pour faire apparaître ces plannings sur le tableau de service hebdomadaire.

2/ Planification rédacteur en chef adjoint
Lors de la semaine 46, Un rédacteur en chef adjoint CDD a été planifié et a travaillé 7 jours d'affilé sans un jour de repos. Comment la direction en est-elle arrivée à cette planification sans avoir contacté au préalable la DIRECCTE, comme le précise le code du travail ? Les heures supplémentaires majorées à 25% et 50% seront-elles bien payées au salarié ?

► Cette planification a été faite avec l'accord du salarié, pour un remplacement de dernière minute au poste de chef d'édition, sans moyen de prévenir la DIRECCTE. Tout a été fait pour compenser correctement cet effort consenti par le CDD, assure la DRH. Le salarié a travaillé 65 heures. La totalité des heures supplémentaires effectuées lui a été payée, soit environ 20 heures majorées.

RESSOURCES HUMAINES & QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1/ Plan de compétences 2025

► Le document a été transmis aux élu.e.s. La direction précise que des réajustements pourront être effectués tout au long de l'année : cela permet à l'Université FTV de réaliser un premier plan de formation.
Concernant les reconversions, qui font partie des priorités affichées dans le plan de formation, ces dernières seront prioritairement dispensées à des personnes dont le poste peut être supprimés ou les personnes en inaptitude, en situation de handicap sur les tenues de poste. La réponse à des demandes de reconversion hors de ces cas de figure n'est plus une priorité pour la direction du réseau.
Les postes en consultation font l'objet d'une étude pour vérifier si le poste sera redéployé ou pourvu.
Sur l'apparition d'une formation *" explorer les outils de l'intelligence artificielle "* à destination de l'encadrement rédactionnel, les élus estiment que le déploiement de ce type d'outils doit faire l'objet d'une information consultation.
La formation apparaît parce qu'il semble important que l'encadrement sache ce qu'est l'intelligence artificielle et ce qu'elle implique.

2/ Formation droit à l'image
Certains salariés ont eu une formation de droit à l'image. Certains autres n'en n'ont jamais bénéficié. Afin que tous les salariés qui travaillent directement pour l'antenne ou les réseaux sociaux (journalistes rédaction et web, monteurs, éditeurs web) aient un même niveau d'information sur le droit à l'image, la direction pourrait-elle organiser une formation collective sur plusieurs jours dans les locaux nantais ?

► La DRH va voir si c'est possible côté Université FTV. Ces formations sont sur un ou deux jours. Si elles ne peuvent être faites à Nantes, elles pourront être proposées aux salariés intéressés à Paris. La demande va être remontée, en tout cas, à l'UFTV.

3/ Formation chef d'édition
Une formation de chef d'édition existe dans le catalogue des formations de l'Université FTV. Dans notre antenne, quasiment tous les salariés qui assument cette fonction régulièrement ont été formés par leurs collègues et n'ont jamais bénéficié d'une formation ad hoc*. Cette formation peut-elle être attribuée aux salariés qui en feraient la demande ?*

► Tout salarié peut en faire une demande, auprès de la RH, mais aussi auprès de son chef de service qui doit valider la demande. Cela pourra être abordé lors des entretiens individuels dont la campagne vient de démarrer.

4/ UCC mixage
Les monteurs et monteuses CDD qui travaillent à la locale du Mans bénéficient d'une prime d'UCC mixage à l'acte. Cette prime, qui existe depuis l'accord UCC de 2021, n'est pourtant pas appliquée aux deux monteurs titulaires, alors même qu'ils pratiquent cette compétence complémentaire mixage tous les jours. La direction des ressources humaines devait poser la question en central avant de revenir vers les élu.e.s avec une réponse. Qu'en est-il ?

► Toujours pas de réponse complète de la part de la RH. La monteuse avait signé, il y a des années, sa prime d'UCC mixage à son contrat. A l'époque, cela avait fait l'objet d'une négociation. La demande a été faite par la RH pour le second monteur qui vient d'arriver, et à ce jour il n'y a pas de réponse du central. L'UCC mixage existe encore puisque les CDD monteurs qui travaillent au Mans reçoivent le paiement de cette dernière. Les élus vont regarder dans les accords d'entreprises pour vérifier si cette UCC est prévue dans l'accord de 2022. Si ce n'est pas le cas ou si l'application de l'accord est bloquée par la direction, peut-être qu'il faudra que le second monteur du Mans cesse de pratiquer cette UCC.

5/ Poste de JRI au Mans
► Le poste n'est toujours pas vacant, la salariée est toujours en détachement à Rennes et dépend encore administrativement des Pays de la Loire. Mais effectivement, pour le moment, elle n'apparait plus sur les plannings des Pays de la Loire

6/ Mission du responsable informatique
Un des informaticiens est parti en mission à Mayotte pour quatre semaines. Son remplacement est-il prévu ?

► Une solution de remplacement est prévue pour les jours où son collègue n'est pas présent. Un informaticien du réseau est venu en renfort sur le Vendée Globe pour gérer les réseaux. Il reste disponible jusqu'à la fin janvier s'il y a des besoins qui se font sentir, en présence ou en distance.

7/ Remplacement de l'adjointe de production
L'adjointe de production est actuellement en arrêt pour plusieurs semaines. Quelle solution la direction a-t-elle envisagée pour assurer son remplacement ?

► Un remplacement, trois jours par semaine, a été mis en place avec une CDD pour compenser l'absence de l'adjointe de production. Les tâches qui ne peuvent être effectuées par la CDD sont réalisées par la cheffe de service.

8/ Mission Organisateur Activités (OA)
Le vendredi 20 décembre, une communication interne a annoncé la nomination d'Alexandra Boulay, scripte, pour une mission de trois mois en qualité d'organisatrice d'activités. La salariée aurait été formée à ce poste à Toulouse semaine 51. Or la salariée est indiquée sur le planning comme formatrice. La direction peut-elle confirmer que la salariée a bien été formée au poste OA ?

► La salariée n'était pas formatrice cette semaine-là (FOR). La formation a bien été faite, cette salariée a bien été formée par l'OA de Toulouse avec Nelly Chevrier, la DDMPO. La direction avait une volonté (une consigne) de confidentialité, en attente de validation de leur Copil par la DRH de Paris pour valider cette mission. Si l'arrêt de travail de l'organisateur d'activité se prolonge, la mission pourrait être prolongée.
Des élu.e.s et des salarié.e.s du service ont fait remarquer à la direction qu'ils auraient apprécié être dans la confidence. Commencer une mission de cette façon ne favorise pas une base de travail propice à la sérénité et la confiance.

9/ Prime de fin d'année
Des salariés ont reçu une prime de fin d'année. La direction peut-elle communiquer la répartition H/F, PTA/journaliste, Encadrant et non-encadrant ?

► La direction ne communiquera pas sur ces primes qui sont à la discrétion des managers et des chefs de service. Il ne s'agit pas de primes de Noël, même si elles interviennent en fin d'année.

10/ Stagiaires
Est-il possible de clarifier pour tous les salariés la procédure à suivre pour accueillir des stagiaires ? Comment postuler et sur quels critères les stagiaires sont-ils choisis ?

► Lettre de motivation, CV, convention sont à envoyer à stagesf3pdl@francetv.fr . Des réponses sont faites aux demandeurs. Des arbitrages sont faits après étude de leur dossier. Deux stagiaires maximums sont accueillis par période. Pour les élèves de seconde, les stages sont de trois jours au maximum.
L'accueil d'un stagiaire mineur engage la responsabilité de France Télévisions vis à vis de ses parents, et le tuteur doit s'engager à être présent pendant la période de stage.
Le rédacteur en chef souhaite que les jeunes fassent l'effort d'une lettre argumentée et qu'ils proviennent de divers horizons, sans appartenir forcément à l'entourage direct des salariés demandeurs.

6/ Évolution des ETP
Le budget 2025 prévoit que le réseau rende 35 ETP sur l'exercice. La répartition des ETP dans les régions n'a pas encore été dévoilée. La direction des Pays de la Loire a-t-elle des informations concernant notre antenne ?

► Toutes les antennes vont être mises à contribution, selon le directeur régional. Les directives financières et les attributions d'ETP vont être fixées le 23 janvier. Pas d'informations pour l'instant sur la hauteur de la contribution des Pays de la Loire. Le chiffre sera donné à l'IP de février.

7/ Intérim directeur d'antenne du rédacteur en chef

Il s'agit simplement de remplacer le directeur pendant ses vacances, qu'il prend habituellement en période de basse activité. En général, les personnes qui font les remplacements des directeurs régionaux sont, soit les DAC, soit les chefs de centre, soit les rédacteurs en chefs.
Le rédacteur en chef continuera d'assumer sa fonction principale pendant cet intérim.

PROCHAINE RÉUNION D'INSTANCE DE PROXIMITÉ
LE MARDI 25 FEVRIER 2024

Vous pouvez adresser vos remarques ou questions à chaque élu-e :

TITULAIRES :
eleonore.duplay@francetv.fr **CGT**
alexandra.boulay@francetv.fr **CGT**
yann.ledos@francetv.fr **CGT**
pierre-erik.cally@francetv.fr **FO**
maryse.lamy@francetv.fr **FO**

SUPPLÉANTS :
sandrine.gadet@francetv.fr **CGT**
eva.clouet@francetv.fr **CGT**
didier.lemelledo@francetv.fr **CGT**
christophe.amouriaux@francetv.fr **FO**
quentin.carudel@francetv.fr **FO**

ou collectivement à l'adresse suivante : rppdl.nantes@gmail.com

NUMÉROS UTILES

MÉDECINE DU TRAVAIL : NANTES (Dr Clotilde MICHEL)
Solenn GOASGUEN - Infirmière. Céline MAHOT, secrétaire médicale
SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
Immeuble Nant'île. 4, allée de l'Île Tabor – 44 275 NANTES Cedex 2
Tél : 02 28 44 32 44 – Standard : 02 49 62 27 44
Pour une prise de RDV à la demande d'un salarié, il faut contacter l'assistante du docteur Clothilde Michel. Numéro direct : 02 49 62 27 44 clothilde.michel@sstrn.fr

MÉDECINE DU TRAVAIL : LE MANS (Dr Pascal HEFTI)
Esther YABA - Assistante médicale / Céline GUILLARD - Infirmière
Centre de consultation Université 2
Immeuble Hoedic, 2ème étage
72, avenue Olivier Messiaen - 72 000 LE MANS
06 09 34 51 91 www.st72.org

CONSEILLÈRE SANTÉ et soutien aux salariés de FTV : Florence BATAILLE
01 56 22 79 24 / 06 19 09 77 03 florence.bataille@francetv.fr

ASSISTANCE SOCIALE :
Tél : 0 805 035 433 ou support.beneficiaire@socialdirect.fr ou www.francetv.socialdirect.fr

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL : Galla PINSON
Ligne dédiée salariés : 0 800 730 870 – Service gratuit 24h/24 et disponible 7j/7
Ligne dédiée managers, RH, RP : 0 800 730 875
Référente ligne dédiée au 06 17 91 13 19 ou galla.pinson@acca.fr

EN CAS DE DISCRIMINATION : www.allodiscrim.fr code FTV : 1277